



# SECURITE ROUTIERE

Campagne Print + Co-distribution

21 mars 2016

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**  
**TOUS RESPONSABLES**



## Objectif de la Sécurité Routière

- Faire découvrir les règles liées à l'expérimentation de la circulation inter-files (CIF) aux différents usagers de la route.

## Réponse 20 Minutes

- Scénarisation de l'évènement le temps d'une journée grâce à une co-distribution de dépliants explicatifs + un relais Print.

## Dispositif

- Print : 1 page format SPQ dans l'édition nationale
- Street marketing : Opération de co-distribution de deux leaflets : CIF-motards et CIF-autres usagers
  - Distribution de 156 000 exemplaires sur Paris IDF, Bordeaux, Lyon, Aix-en-Provence et Marseille
  - 202 colporteurs sur 81 points de diffusion
  - Tenues des colporteurs : coupes vents incluant le logo cœur et dos de la Sécurité Routière
  - Phrase d'accroche : « Découvrez les règles liées à l'expérimentation de la circulation inter-files »



# SECURITE ROUTIERE

Campagne Print + Co-distribution

21 mars 2016

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**  
**TOUS RESPONSABLES**





# SECURITE ROUTIERE

Campagne Print + Co-distribution

21 mars 2016

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**  
**TOUS RESPONSABLES**

- **SPQ**  
au national

**CIRCULATION INTER-FILES**  
POUR LES DEUX-RIVES MONTAGNES

La circulation inter-files consiste à circuler en direction opposée entre les files de véhicules. Bien que traditionnellement pratiquée, elle n'est actuellement pas autorisée par le code de la route. Elle n'est ni interdite par des règles ni encouragée dans les codes de circulation.

Depuis le 23 février 2016, elle est expérimentée dans 23 départements à titre exceptionnel, et ce, à condition de respecter certaines règles.

Ces règles permettent de mieux protéger les conducteurs de véhicules motorisés qui pratiquent la circulation entre files et d'être observés et respectés.

Il ne s'agit en aucun cas d'une modification de cette pratique, qui reste interdite partout ailleurs.

**13 DÉPARTEMENTS PARTICIPANTS**

HAUTE SAÛNE	HAUTE MARNE
HAUTE LOIRE	HAUTE SAÛNE
LOIRE	SAÛNE
LOIRET	SAÛNE-ET-LOIRE

**OÙ PEUT-ON CIRCULER EN INTER-FILES ?**

- Uniquement sur les autoroutes et routes à 2 ou 3 voies dans les sens opposés par un bornage central et où la vitesse autorisée est comprise entre 70 et 130 km/h.
- Sur les routes à 2 voies dans les sens opposés, les deux sens motorisés doivent circuler entre les files des véhicules les plus à gauche de la chaussée.

**QUELLES CONDITIONS POUR CIRCULER EN INTER-FILES ?**

- La circulation inter-files n'est autorisée en ville et sur les routes sans séparation par un bornage central.
- La circulation inter-files est autorisée lorsque la chaussée est droite et qu'elle a 10,50 m ou plus de largeur sur les deux sens.
- Pour les files de véhicules lourds à 100 km/h, mais il est conseillé d'adapter sa vitesse aux conditions de circulation.

En l'absence des règles de bonne conduite habituelles, la circulation inter-files pourra être pratiquée dès 2016.

**POUR CONNAÎTRE L'ENSEMBLE DES RÈGLES**  
[www.lesdeuxrivesmontagnes.gouv.fr](http://www.lesdeuxrivesmontagnes.gouv.fr)



**20 minutes**  
**20minutes**

**SECURITE ROUTIERE**  
**TOUS RESPONSABLES**